



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 avril 2019

OBJET :

DE-19-04-1-32) CONVENTION AVEC LE RUGBY CLUB DE VINCENNES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent excusé : M. CHARDON (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190410-lmc1H6152H1-DE Date de réception en Préfecture : 12/04/2019 Date de Publication : 12/04/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 ;

Considérant que le *Rugby club de Vincennes* dispose d'une subvention annuelle supérieur à 23 000 € ;

Considérant le souhait de la ville de continuer à apporter son soutien aux objectifs poursuivis par cette association, notamment sportifs (formation, pratique récréative et de loisirs, performance, etc.), éducatifs et sociaux, il convient de signer une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association du *Rugby club de Vincennes* ;

Après avis de la commission Sports et Relations internationales du 04 avril 2019,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2022 avec le *Rugby club de Vincennes* visant notamment à notifier la subvention d'un montant de 36 000 € au titre de l'année 2019.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé